



DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 novembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi sept novembre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint par Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe par M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint par M. Franck Jacques Antoine, Mme Claudette Clain Maillot par M. Jean-Paul Babef, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Jasmine Béton, Mme Honorine Lavielle par Mme Barbara Saminadin, Mme Pamela Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Sophie Tsiavia à 17h08 (affaire n° 2023-134), Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe à 17h11 (affaire n° 2023-134).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....
.....

Nombre de conseillers en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 08

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 08

Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2023-137

PACTE DE SOLIDARITE
TERRITORIALE 2^{ème}
GENERATION 2021-2023

AVENANT N° 1 A CONVENTION
DE PARTENARIAT

NOTA : le Maire certifie que la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 30 octobre 2023.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Affaire n° 2023-137

PACTE DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2^{ème} GENERATION 2021-2023

AVENANT N° 1 A CONVENTION DE PARTENARIAT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2021-161 du 9 décembre 2021 approuvant la convention de partenariat entre le Département de la Réunion, la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale de Le Port pour la période 2021-2023, dans le cadre du renouvellement du Pacte de Solidarité Territoriale (PST) 2^{ème} génération ;

Vu le rapport présenté ;

Considérant la décision de l'Assemblée Départementale en date du 28 juin 2023 de prolonger le dispositif PST 2^{ème} génération 2021-2023 jusqu'au 31 décembre 2024 ;

Considérant l'intérêt pour la Ville d'ajuster les actions en investissement et en fonctionnement éligibles au PST 2^{ème} génération 2021-2023 ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 25 octobre 2023,

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de partenariat Pacte de Solidarité Territoriale 2^{ème} génération entre le Département de La Réunion, la Commune de Le Port et le Centre Communal d'action sociale de Le Port pour la période 2021-2023 ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants;

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Olivier HOARAU

PACTE DE SOLIDARITE TERRITORIALE
2^{ème} GENERATION 2021-2023
AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'approbation de l'avenant n°1 à la convention de partenariat Pacte de solidarité territoriale 2^{ème} génération 2021-2023 entre le Département de La Réunion, la commune de Le Port et le Centre Communal d'Action Sociale de Le Port.

Pour faire suite à la délibération de l'assemblée départementale prolongeant le dispositif jusqu'au 31 décembre 2024, l'avenant modifie la programmation sur le volet Investissement et le volet Fonctionnement, dans la limite des montants alloués, soit :

- **3 057 685 €** pour les opérations d'investissement « Socle commun »
- **645 480 €** pour les opérations de fonctionnement sur le « Volet social ».

Volet Investissement :

Le volet Investissement est modifié pour tenir compte :

- de la suppression des actions :
 - Mise aux normes de la salle de veillée de la ZUP ;
 - Création d'un espace numérique pour les démarches en ligne ;
- de l'augmentation des montants sur les actions :
 - Foyer des Jeunes Travailleurs du Port (FJT) - Réfection des salles d'eau ;
 - Acquisition de véhicules hybrides ou électriques ;
 - ainsi que Modernisation de l'accueil et des équipements du CCAS ;
- de la diminution des montants sur les actions :
 - Sécurisation routière aux abords du collège Jean Le Toullec (études et travaux)
 - MEP :
 - Accompagnement parentalité 2.0 - Création d'un espace numérique ;
 - Maison des seniors :
 - Aménagement de l'espace d'accueil et d'animation des résidences pour personnes âgées de la Petite Pointe et de la Palmeraie ;
 - Acquisition d'un véhicule pour le portage des repas des personnes âgées et l'épicerie sociale ;
 - Acquisition d'un véhicule pour la mise en place d'un taxi social.
- L'adaptation des fiches actions relatives à l'acquisition des véhicules pour le portage des repas des personnes âgées et l'épicerie sociale, ainsi que pour la mise en place d'un taxi social, aucun véhicule hybride ou électrique sur le marché ne pouvant remplir les caractéristiques demandées.

Volet Fonctionnement :

Le volet Fonctionnement est modifié pour tenir compte de :

- La suppression de l'action « Accompagnement socio-éducatif des jeunes en voie de marginalisation (poste et animation) » ;

- L'ajout de l'action « Accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des Portois par un outil numérique » ;
- L'augmentation du montant des actions :
 - Valoriser la fonction sociale et éducative du sport : soutien aux bourses d'excellence ;
 - Epicerie – actions de soutien et d'accompagnement des familles ;
 - ainsi que l'Aide à la mobilité et à l'insertion des jeunes.
- La diminution du montant des actions :
 - Maison des séniors - accompagnement au numérique des personnes âgées et en situation de handicap ;
 - et MEP – atelier d'accompagnement à la parentalité.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de partenariat Pacte de solidarité territoriale 2^{ème} génération 2021-2023 ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Pièce jointe :

- Projet d'avenant n° 1

PACTE DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2^{ème} GENERATION 2021-2023
AVENANT N°1 A LA CONVENTION

Entre **LE DEPARTEMENT DE LA REUNION**,
représenté par Monsieur Cyrille MELCHIOR, Président du Conseil départemental,

d'une part,

LA COMMUNE DE LE PORT,
représentée par Monsieur Olivier HOARAU, Maire de la commune,

d'autre part,

et **LE CCAS DE LE PORT**, représenté par
Monsieur Franck JACQUES –ANTOINE, Vice-président du CCAS,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

PREAMBULE :

Par courrier du 1^{er} août 2023, la Commune et le CCAS de Le Port ont été informés que l'assemblée départementale réunie le 28 juin 2023 s'était prononcée pour la prolongation du dispositif Pacte de Solidarité Territoriale 2 (PST 2) jusqu'au 31 décembre 2024. La date limite de fourniture des justificatifs de paiement est reportée au 30 avril 2025.

La date limite d'adoption de l'avenant est fixée au 1^{er} août 2024.

OBJET :

L'avenant a pour objet de modifier la programmation sur le volet Investissement et le volet Fonctionnement, dans la limite des montants alloués, soit :

- 3 057 685 € pour les opérations d'investissement « Socle commun »
- 645 480 € pour les opérations de fonctionnement sur le « Volet social ».

Volet Investissement :

Le volet Investissement est modifié pour tenir compte :

- de la suppression des actions :
 - Mise aux normes de la salle de veillée de la ZUP ;
 - Création d'un espace numérique pour les démarches en ligne ;

- de l'augmentation des montants sur les actions :
 - Foyer des jeunes travailleurs du Port (FJT) et réfection des salles d'eau ;
 - Acquisition de véhicules hybrides ou électriques ;
 - ainsi que Modernisation de l'accueil et des équipements du CCAS ;

- de la diminution des montants sur les actions :
 - Sécurisation routière aux abords du collège Jean Le Toullec (études et travaux) ;
 - MEP :
 - Accompagnement parentalité 2.0 ;
 - Création d'un espace numérique ;
 - Maison des séniors :
 - Aménagement de l'espace d'accueil et d'animation des résidences pour personnes âgées de la Petite Pointe et de la Palmeraie ;
 - Acquisition d'un véhicule pour le portage des repas des personnes âgées et l'épicerie sociale ;
 - Acquisition d'un véhicule pour la mise en place d'un taxi social.

- L'adaptation des fiches actions relatives à l'acquisition des véhicules pour le portage des repas des personnes âgées et l'épicerie sociale, ainsi que pour la mise en place d'un taxi social, aucun véhicule sur le marché ne pouvant remplir les caractéristiques demandées dans les fiches actions initiales.

La nouvelle programmation du volet Investissement est établie comme suit :

Rappel du montant total de l'enveloppe PST 2 Investissement « Socle commun » : 3 057 685,00 €

Commune :

Libellé de l'opération	Coût Total HT	PST 2		COMMUNE		Autre financement		
		Taux	Montant€ HT	Taux	Montant€ HT	Taux	Montant € HT	Finaceur
Opération Transition Ecologique et Solidaire (TES)								
Travaux de modernisation de l'éclairage public- Tranche 2 (Pose d'équipements pour la réduction de la consommation électrique) Etudes et Travaux	1 700 000,00 €	40,00%	680 000,00 €	20,00%	340 000,00 €	40,00%	680 000,00 €	EDF (380 K€) FEDER (300 K€)
TES-Sous total 1	1 700 000,00 €		680 000,00 €		340 000,00 €		680 000,00 €	
Autres opérations								
Libellé de l'opération	Coût Total HT	PST 2		COMMUNE		Autre financement		
		Taux	Montant€ HT	Taux	Montant€ HT	Taux	Montant € HT	Finaceur
Sécurisation routière aux abords du collège Oasis et amélioration des dessertes d'accès aux équipements sportifs attenants	1 500 000,00 €	50,00%	750 000,00 €	50,00%	750 000,00 €			
Réfection de la piste et de la clôture du complexe sportif de l'Oasis	370 000,00 €	62,70%	232 006,00 €	20,00%	74 000,00 €	17,30%	63 994 €	DPV 21
FJT- Réfection salle d'eau	380 000,00 €	80,00%	304 000,00 €	20,00%	76 000,00 €			
Sécurisation routière aux abords du collège J. Le Toullec (études et travaux)	681 714,29 €	70,00%	477 200,00 €	30,00%	204 514,29 €			
Acquisition de 3 véhicules hybrides ou électriques	66 000,00 €	80,00%	52 800,00 €	20,00%	13 200,00 €			
Plan école numérique	445 096,94 €	25,54%	113 679,00 €	16,46%	73 261,71 €	58,00%	258 156 €	AAP socle numérique
AUTRES-Sous total 2	3 442 811,23 €		1 929 685,00 €		1 190 976,00 €		322 150,23 €	
TOTAL 1+2 COMMUNE	5 142 811,23 €		2 609 685,00 €		1 530 976,00 €		1 002 150 €	

CCAS :



Autres opérations								
Libellé de l'opération	Coût Total HT	PST 2		CCAS		Autre financement		
		Taux	Montant€ HT	Taux	Montant€ HT	Taux	Montant € HT	Financier
Modernisation de l'accueil et des équipements du CCAS	330 000,00 €	80,00%	264 000,00 €	10,00%	33 000,00 €	10,00%	33 000 €	CAF
MEP - Accompagnement parentalité 2.0 - Création d'un espace numérique (acquisition de tablettes et travaux d'aménagement pour accueil collectif et individuel)	65 000,00 €	80,00%	52 000,00 €	20,00%	13 000,00 €			
Aménagement du Pôle social	75 000,00 €	80,00%	60 000,00 €	20,00%	15 000,00 €			
Maison des séniors - Aménagement de l'espace d'accueil et d'animation des résidences PA de la Petite Pointe et de la Palmeraie	10 000,00 €	80,00%	8 000,00 €	20,00%	2 000,00 €			
Acquisition d'un véhicule avec cellule ISO + équipement de transport pour le portage des repas des PA et l'épicerie sociale	40 000,00 €	80,00%	32 000,00 €	20,00%	8 000,00 €		0 €	
Acquisition d'un véhicule pour mise en place d'un taxi social	40 000,00 €	80,00%	32 000,00 €	20,00%	8 000,00 €			
TOTAL 3 CCAS	560 000,00 €		448 000,00 €		79 000,00 €		33 000,00 €	

Récapitulatif Commune et CCAS :

PST2	Commune	CCAS	Total
Investissement « socle commun »	2 609 685 €	448 000 €	3 057 685 €

Volet Fonctionnement :

Le volet Fonctionnement est modifié pour tenir compte de :

- La suppression de l'action « Accompagnement socio-éducatif des jeunes en voie de marginalisation (poste et animation) » ;
- L'ajout de l'action « Accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des Portoïsiens par un outil numérique » ;
- L'augmentation du montant des actions
 - o « Valoriser la fonction sociale et éducative du sport : soutien aux bourses d'excellence ;
 - o Epicerie – actions de soutien et d'accompagnement des familles ;
 - o ainsi que l'Aide à la mobilité et à l'insertion des jeunes.
- La diminution du montant des actions :
 - o Maison des séniors -accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap au numérique ;
 - o et MEP – atelier d'accompagnement à la parentalité.

La nouvelle programmation du volet Fonctionnement est établie comme suit :

Rappel du montant total de l'enveloppe PST2 Fonctionnement « Volet social » : 645 480 €

PROJET

Commune :

Libellé de l'action	Coût Total HT	PST2		COMMUNE		Autre financement		
		Taux	Montant€ HT	Taux	Montant€ HT	Taux	Montant € HT	Finaceur
Valoriser la fonction sociale et éducative du sport : soutien aux licences sportives des jeunes	50 000,00 €	40,00%	20 000,00 €	60,00%	30 000,00 €			
Valoriser la fonction sociale et éducative du sport : soutien aux bourses d'excellence	75 926,50 €	40,00%	30 370,60 €	60,00%	45 555,90 €			
Mise en place de parcours éducatifs sportifs aprenants- Démocratisation du Tennis et du Padel auprès des jeunes des QPV	60 000,00 €	40,00%	24 000,00 €	60,00%	36 000,00 €			
Accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des portois par un outil numérique	75 000,00 €	75,00%	56 250,00 €	18,33%	13 750,00 €	6,67%	5 000,00 €	
Ingénierie de projet / 1 poste de suivi financier du dispositif	64 800,00 €	50,00%	32 400,00 €	50,00%	32 400,00 €			
SOUS TOTAL COMMUNE	325 726,50 €	50,05%	163 020,60 €	48,42%	157 705,90 €	1,54%	5 000 €	

CCAS :

Libellé de l'action	Coût Total HT	PST 2		CCAS		Autre financement		
		Taux	Montant€ HT	Taux	Montant€ HT	Taux	Montant € HT	Finaceur
Actions d'animation et d'accompagnement des personnes vulnérables (PA & PSH)	200 000,00 €	40,00%	80 000,00 €	60,00%	120 000,00 €			
Maison des Séniors - Accompagnement des PA & PSH au numérique	32 000,00 €	50,00%	16 000,00 €	50,00%	16 000,00 €			
Maison des Séniors - Portage des repas	298 000,00 €	40,00%	119 200,00 €	60,00%	178 800,00 €			
Maison des Séniors - Accompagnement au maintien à domicile dans les résidences pour PA	180 000,00 €	30,00%	54 000,00 €	70,00%	126 000,00 €			
Epicerie - Actions de soutien et d'accompagnement des familles	126 423,00 €	30,00%	37 926,90 €	70,00%	88 496,10 €			
PRE - Soutien aux actions collectives	156 000,00 €	38,40%	60 000,00 €	48,00%	75 000,00 €	13,46%	21 000 €	ANCT
MEP - Atelier d'accompagnement à la parentalité	75 000,00 €	30,00%	22 500,00 €	70,00%	52 500,00 €			
LAEP - Accueil et accompagnement des parents et enfants (012)	122 000,00 €	19,00%	23 600,00 €	77,00%	94 400,00 €	4,00%	4 000 €	CAF
Aide à la mobilité et à l'insertion des jeunes	92 310,00 €	75,00%	69 232,50 €	25,00%	23 077,50 €			
SOUS TOTAL CCAS	1 281 733,00 €	37,64%	482 459,40 €	60,41%	774 273,60 €	1,95%	25 000 €	

Récapitulatif Commune et CCAS :

PST2	Commune	CCAS	Total
Fonctionnement « volet social »	163 020,60 €	482 459,40 €	645 480 €

L'ensemble des dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait à

M. Cyrille MELCHIOR
Président du Département de La Réunion

M. Olivier HOARAU
Le Maire de la commune de Le Port

M. Franck JACQUES-ANTOINE
Vice-président du CCAS de Le Port

PROJET